

**OBJET**

Avenant à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Eure-et-Loir

**VOTE(S) POUR : 9****VOTE(S) CONTRE : 0****ABSTENTION(S) : 0****DATE DE CONVOCATION**

22/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ÉCLUZELLES**

Séance du 27/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-sept septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

**Étaient présents :** Mme Anne-Laure JUBAULT; Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL; M. Manuel DE CARVALHO; M. Philippe GOVIN; M. Diego RODRIGUEZ; M. Eric ROUSSEL;

**Étai(en)t absent(s) excusé(s) :** M. Alfredo LOPEZ (donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARÉCHAL); M. Cédric CEULEMANS (donne pouvoir à M. Manuel DE CARVALHO); M. Yves THEPAULT (donne pouvoir à M. Philippe GOVIN); Mme Aurélie NÉAU ; M. Henri HABERT

M. Eric ROUSSEL a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a passé une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Eure-et-Loir en 2010.

La préfecture d'Eure-et-Loir propose aux collectivités de passer un avenant à cette convention afin d'inclure la possibilité de transmettre les actes d'urbanisme soumis au contrôle de légalité de manière dématérialisée via @actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents

Article 1 : d'adopter l'avenant proposé.

Article 2 : d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,  
Christine RENAUX-MARÉCHAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801369-20220927-DEL-2022-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022

Affichage : 29/09/2022